

Tara Muret Trail

8^{ème} édition



Règlement

TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

SOMMAIRE

☐ Nom, date et itinéraire :	3
☐ Conditions de participation :	3
☐ Rappel des catégories d'âges :	4
☐ Inscription et droits d'engagement :	5
☐ Adaptation Covid-19	5
☐ Annulation de la part d'un participant et conditions de remboursement :	5
☐ Annulation de la part de l'organisation et conditions de remboursement :	6
☐ Ravitaillements :	6
☐ Récompenses :	6
☐ Chronométrage et dossard :	6
☐ Matériel :	7
☐ Assurances :	7
☐ Signalisation et balisage :	7
☐ Sécurité :	8
☐ Remise des dossards :	8
☐ Abandons	8
☐ Modification du parcours :	8
☐ Droit à l'image :	8
☐ Pénalités et disqualifications :	8
☐ Éthique de course :	9

TARA HUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

☐ Reconnaissance des parcours :	9
☐ Acceptation du règlement	9
☐ Loi Informatique et Liberté	9
. Règlement animations pour enfants TMT 2024	10



TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

● Nom, date et itinéraire :

Le Tara Muret Trail (TMT) est une course pédestre sur sentiers et chemins (80%) et petites routes (20%) organisée par le **TARAHUMARAS MURET CLUB**.

Pour **2024**, la date retenue est le **dimanche 04 février 2024**.

Trois épreuves chronométrées sont proposées :

La **RARAMURI** de **32 KM** et 730m D+, heure de départ **8h15**.

La **SIERRA** de **16 KM** et 350m D+, heure de départ **9h00**.

La **BARRANCA** de **11 KM** et 200m D+, heure de départ **9h30**.

Les parcours empruntent les coteaux et les bords de la Garonne entre Muret, Estantens, le fauga, (l'Aouach) et Mauzac. Les itinéraires sont disponibles sur le site internet :

<http://www.tarahumarasmuretclub.fr/index.php/tmt-trail>

● Conditions de participation :

La **BARRANCA** de 11km est ouverte aux personnes nées en 2008 ou avant (catégories Cadets à Masters)

La **SIERRA** de 16km est ouverte aux personnes nées avant le 12/02/2006 (catégories Juniors majeurs révolus à la date du trail à Masters)

La **RARAMURI** de 32km est ouverte aux personnes nées en 2004 ou avant (catégories Espoirs à Masters)

Pour les **Mineurs le jour de la course**, une **autorisation parentale signée *des deux parents*** est obligatoire. *Ce cas ne concerne que le parcours de la course BARRANCA et la course enfants*

« Ex : Nous autorisons notre enfant NOM Prénom né le JJ/MM/AAAA à participer à la course La BARRANCA de 11km organisée par le Tarahumaras Muret Club le 04/02/2024 à 9h30 ».

De plus, les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

a) Pour les licenciés FFA :

- D'une photocopie d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA ou « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin en cours de validité à la date de la manifestation.
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Ou

- **d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),

Règlement : Tara Muret Trail

- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

b) Pour les non licenciés ci-dessus :

- D'un certificat médical **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- **La licence de triathlon n'est pas acceptée par la FFA**, le certificat médical défini ci-dessus est obligatoire.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription sur internet.

● Rappel des catégories d'âges :

Les catégories se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année civile N et prennent effet au 1^{er} novembre de l'année N-1.



TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

Les Catégories d'âge 2024

(valable jusqu'au 31 août 2024, ces catégories changeront le 1er septembre 2024)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
U23 / Espoirs	ES	2002 à 2004
U20 / Juniors	JU	2005 et 2006
U18 / Cadets	CA	2007 et 2008
U16 / Minimes	MI	2009 et 2010
U14 / Benjamins	BE	2011 et 2012
U12 / Poussins	PO	2013 et 2014
Éveil Athlétique	EA	2015 à 2017
Baby Athlé	BB	2018 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1974 - 1970
	M4	1969 - 1965
	M5	1964 - 1960
	M6	1959 - 1955
	M7	1954 - 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

Nota : Les catégories d'âges sont définies par la circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la FFA.

● Inscription et droits d'engagement :

Comprenant un lot, le chronométrage par puce électronique, les ravitaillements et un Sandwich + Boisson à l'arrivée.

La RARAMURI 32 KM : **28,00 €** avant le 21/01/2024 puis **32€**

La SIERRA 16 KM : **18,00 €** avant le 21/01/2024 puis **22€**

La BARRANCA 11 KM : **13,00 €** avant le 21/01/2024 puis **16€**

Règlement : Tara Muret Trail

Les inscriptions devront être effectuées uniquement par internet via :

Notre site : <http://www.tarahumarasmuretclub.fr/index.php/tmt-trail>

Ou le site du Chronométreur : <http://www.chrono-start.com>

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

Au moment de l'inscription le participant s'engage à lire et à signer la **Charte du coureur Engagement Covid-19** publiée par la FFA ([Fédération Française d'Athlétisme \(athle.fr\)](http://www.ffa.fr))

● **Adaptation Covid-19**

En raison de la pandémie Covid-19, l'organisation pourra être modifiée selon les recommandations définies par le ministère des sports et de la santé ainsi que par la FFA.

Toute personne présente sur l'évènement s'engagera alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur ce 04 février 2024.

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du stade Colette Besson. Les coureurs pourront l'enlever dès la sortie du stade, le conserver sur eux pendant la course et le remettre dès lors qu'ils pénétreront dans l'enceinte du stade y compris jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les coureurs devront respecter au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur des chemins.

● **Annulation de la part d'un participant et conditions de remboursement :**

La demande d'annulation sera prise en compte jusqu'au 29 janvier 2024.

Seules les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisateur : accident, incapacité totale, maladie.

Le remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite reçue avant le 28 février 2024, certificat médical ou justificatif sérieux à l'appui. En dehors de ces motifs, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement et ce pour quelque raison que ce soit.

● **Annulation de la part de l'organisation et conditions de remboursement :**

En cas d'interdiction de tenue de l'évènement par les autorités administratives, l'organisation s'engage à rembourser les participants via le site du chronométreur. Une retenue de 2€ sera effectuée pour compenser les frais engagés par l'organisation.

TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

● Ravitaillements :

Le trail se déroulera en **semi-autonomie**, cependant des points de ravitaillement seront prévus :

La RARAMURI 32 KM : 4 ravitaillements Km 5,5 - 14,5 - 19 - 27 et **Arrivée**

La SIERRA 16 KM : 3 ravitaillements Km 5,5 - 11 et **Arrivée**

La BARRANCA 11 KM : 2 ravitaillements km 5,5 et **Arrivée**.

Le TMT bénéficie du label Trail Runner Foundation.

Aucun gobelet plastique ou jetable ne sera disponible sur les courses. Chaque participant devra apporter son propre gobelet.

La FFA recommande : d'Être équipé et utiliser son propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).

● Récompenses :

Un classement général et un classement par catégorie seront établis.

Seront récompensés uniquement, les trois premières femmes et les trois premiers hommes au classement général de chacune des 3 courses.

D'autres récompenses pourront être remises en fonction des inscriptions et du choix de l'équipe d'organisation.

La remise de prix se déroulera sur site le dimanche 04 février 2024 dès les 1^{ers} classements validés.

● Chronométrage et dossard :

Une puce électronique, servant au chronométrage est collée sur le dossard.

Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles, les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

En cas d'abandon, le coureur devra remettre son dossard et la puce à n'importe quel signaleur.

Une **barrière horaire** est fixée à 14h, après cette heure, le coureur devra remettre son dossard et la puce à n'importe quel signaleur. Le reste du parcours, s'il le souhaite s'effectuera sous la responsabilité du coureur.

● Matériel :

Les courses s'effectuant en grande partie sur des sentiers et chemins pouvant être boueux et glissants, il est conseillé d'utiliser des chaussures de Trail.

Interdiction d'utiliser des bâtons sur les trois épreuves.

TARA MURET TRAIL
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

● Assurances :

- 1) Dommages corporels ; assurance individuelle accident.

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code du sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de l'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que celui de non-licenciés de souscrire auprès de l'assureur de leur choix.

- 2) Dommages et responsabilité matériels.

Ni l'organisateur, ni l'assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans un signalement auprès de l'organisation avant 7h00 le jour de la course. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans le signaler à l'organisation (par mail ou le jour de la course avant 7h00), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course et placé sur l'avant du coureur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation.

organisation.tmt@gmail.com

● Signalisation et balisage :

Le balisage est assuré avec des piquets spécifiques ainsi que des panneaux fléchés. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques.

Des serre-files seront présents pour sécuriser les courses. Ils assureront également le dé-balisage systématique.

TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

● Sécurité :

Un médecin sera présent sur la ligne de départ et d'arrivée.

Règlement : Tara Muret Trail

Une équipe de secours avec véhicules ambulance sera également présente sur l'aire de départ/arrivée et sur le parcours.

● Remise des dossards :

Elle aura lieu :

1. Le vendredi 02/04/2024 de 10h à 19h (le lieu sera précisé quelques semaines avant la course)
2. Le samedi 03/02/2024, de 14h à 17h à la salle Vampire au stade Colette Besson de Muret
3. Le jour de la course, dimanche 04/02/2024, à partir de 7h et jusqu'à 9h15 en fonction des horaires des départs à la salle Vampire

Salle Vampire au Stade Colette BESSON (entre Lycée Aragon et Collège Bétance de Muret).

● Abandons

Les concurrents qui souhaitent abandonner, devront le faire savoir aux postes de ravitaillement ainsi qu'au contrôle des dossards ou à n'importe quel signaleur de l'organisation.

Un retour par un véhicule de l'organisation sera possible après le passage du dernier coureur et en fonction des disponibilités.

● Modification du parcours :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables (ex : Débordement de la Garonne).

● Droit à l'image :

Le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

● Pénalités et disqualifications :

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- falsification de dossard ;
- absence de dossard ;
- pollution ou dégradations des sites traversés (Passer dans les champs cultivés, jets de détritits...);
- manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;

TARA MURET TRAIL
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

- utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1 heure après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

● Éthique de course :

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol ;
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation ;
- Profiter des paysages ;
- Respecter les zones autorisées au public ;
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

● Reconnaissance des parcours :

Les parcours sont disponibles sur le site Internet ou OpenRunner. La reconnaissance des parcours n'est pas autorisée sur les portions privées.

● Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

● Loi Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE

Règlement : Tara Muret Trail

Règlement animations pour enfants TMT 2024

Inscription gratuite **obligatoire en ligne via Chronostart**.

Deux animations pour enfants seront proposées :

***11h30 : 7-9 ans (2015-2018)** pour 800m (50 dossards)

***11h45 : 10-12 ans (2014-2012)** pour 1300 m (50 dossards)

Les enfants seront accueillis devant l'estrade 5 mn avant le départ puis seront accompagnés devant la ligne de départ et lors du départ. Pas de classement ni de chronométrage. Chaque enfant doit être accompagné avant le départ puis à l'arrivée. Sur le parcours, aucun adulte n'est autorisé à accompagner les enfants à l'exception des encadrants de la course. Un ravitaillement sera proposé aux enfants à l'arrivée. Chaque enfant participant à une de ces deux animations aura une surprise à l'arrivée.

Autorisation parentale (pour les moins de 18 ans)

Je soussigné(e)

autorise mon fils, ma fille mineur(e) : né(e) le .../.../.....

à participer à l'animation pour enfants et dégage les organisateurs de toute responsabilité.

Je suis joignable au

Je certifie, exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription, reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les clauses.

Fait à, le

Signature du parent responsable

TARAHUMARAS
ESPRIT D'ENDURANCE